

Sujet : [INTERNET] Projet arrêté préfectoral - Ouverture-clôture 2021-2022

Date : Thu, 22 Apr 2021 22:04:08 +0200

De : Cyril Bénard

Monsieur le Préfet

Il doit être possible de pratiquer la vénerie sous terre du blaireau dès le 15 mai pour répondre aux demandes grandissantes du monde agricole et des gestionnaires d'infrastructures (routes, digues, voies ferrées, ouvrages hydrauliques ...)

Merci de prendre en considération ma requête.

Cyril Bénard